

5&6 MAI 2018

e-MOBILITY

salon de la mobilité électrique

VOITURES,
MOTOS, VÉLOS...
100% ÉLECTRIQUE

LE PRADET
ESPACE DES ARTS

ANIMATIONS
& ESSAIS
GRATUITS



Agence **decik** - 11/2017 - © Stock



VILLE DU
PRADET

DOSSIER DE PRÉSENTATION

1^{ER} SALON DÉDIÉ AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU VAR



www.metropoleTPM.fr



ÉDITO



Innovation et développement durable sont deux marqueurs essentiels du projet de territoire de la Ville du Pradet orienté autour du concept de « SmartCity ».

Labélisé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en 2016 la commune Le Pradet s'engage activement dans la promotion de la mobilité électrique.

En encourageant ce type d'alternatives, nous contribuons à préserver notre cadre de vie et notre environnement.

HERVÉ STASSINOS

MAIRE DU PRADET



2 JOURS POUR SENSIBILISER



LE 1^{er} SALON VAROIS DÉDIÉ À LA MOBILITÉ 100% ÉLECTRIQUE !

Le Salon E-Mobility vise à la fois à sensibiliser le public au développement de l'électro-mobilité, et aux professionnels de présenter leurs dernières nouveautés dans ce domaine. Tous les moyens de transport à propulsion électrique seront représentés à cette occasion : voitures bien sûr, mais aussi vélos à assistance électrique, deux-roues à moteur, trottinettes, overboards...

À cette fin, ce sont plus de 2500 m² d'espace d'exposition intérieur/extérieur qui seront mis à la disposition des constructeurs, revendeurs et prestataires liés aux moyens de transport électriques que les visiteurs pourront rencontrer et auprès de qui ils pourront s'informer.

Par ailleurs, 3 zones d'essai des différents véhicules seront disponibles : un accès direct à la piste cyclable du littoral pour les vélos à assistance électrique, un circuit fermé pour essayer les trottinettes, giroscopes et overboards ainsi qu'une zone de départ pour tester les voitures électriques sur route.

- 1500 m² d'exposition extérieur
- 1000 m² d'exposition intérieur
- 1 salle de conférence de 200 places
- 2 zones d'essais (voiture et 2 roues)
- 200 places de parking à proximité
- Un accès direct et sécurisé depuis la piste cyclable du littoral



GRILLE TARIFAIRE DES EMPLACEMENTS



LES EMPLACEMENTS	TAILLE DES MODULES	TARIFS
Extérieur (réservé aux exposants d'automobiles)	3 m X 5 m = 15m ²	750 €
Intérieur	3 m X 3 m = 9m ²	630 €
EN OPTION		
Parking zone essais voiture	1 place	80 €
Parking zone essais 2 roues	1 place	20 €
Barnum	3 m X 3 m	MAD*
Chaise		MAD*
Table	180 X 74 cm	MAD*

* Mis à disposition gratuitement

TARIFS EXPRIMÉS EN HT

30% DE RÉDUCTION POUR LES STARTUPS ET LES ADHÉRENTS À L'AVEM



UN RALLYE TOURISTIQUE ÉLECTRIQUE



Toulon > Haut var > Le Pradet 180km autour du Var

EN PRÉLUDE AU SALON E-MOBILITY, LE VENDREDI 4 MAI, LA VILLE DU PRADET ORGANISE LE PREMIER RALLYE AUTOMOBILE VAROIS «100 % ÉLECTRIQUE» : LE VAR ELECTRIC TOUR.

Ce rallye d'éco conduite est un circuit touristique sans classement ni notion de vitesse sur les plus belles routes du Var.

Il a pour objectif la promotion de la mobilité électrique et le développement du réseau de bornes de recharge dans le département du Var.

Cette densification du réseau contribue à développer le marché départemental du véhicule électrique.

Sur un **parcours en boucle de 180 km**, entre littoral varois et Moyen-Var, de Toulon au Pradet en passant par La Londe, Saint-Maximin et Six Fours, **40 véhicules électriques** démontreront l'efficacité de ce mode de transport écologique et sa viabilité grâce à la multiplication des bornes de recharge sur tout le territoire varois.

- Accueil petit déjeuner, formalités, distribution des road-book et briefing à 8 h
- Inauguration et départ de Toulon à 9 h
- Halte en milieu de matinée sur le site d'une borne de recharge Mouv'elec Var
- Pause-déjeuner chez un de nos partenaires
- Arrivée au Pradet sur le site du Salon E-Mobility vers 17 h.
- Remise des prix et cocktail de clôture vers 18 h.

La participation au premier Var Electric Tour est ouverte aux entreprises, aux collectivités ainsi qu'aux particuliers.

Inscriptions : www.salon-emobility.fr dans la limite des places disponibles.



DEVENEZ PARTENAIRE OFFICIEL

DU 1ER SALON VAROIS DÉDIÉ À L'ÉLECTROMOBILITÉ

DEVENEZ PARTENAIRE OFFICIEL DU SALON E-MOBILITY ET BÉNÉFICIEZ DE LA VISIBILITÉ ET DES PRESTATIONS SUIVANTES :

PARTENAIRES STANDARDS :

- La mise à disposition d'une **surface d'exposition VIP de 9m2 en intérieur ou 15m2 en extérieur**
- Une **visibilité** sur les supports de communication : flyers, site internet, PLV, réseaux sociaux.
- L'inscription d'une **voiture au départ du rallye du vendredi**
- Mise à disposition de la **salle de conférence 1h** (200 places)
- 1 place de parking **zone essais voiture**

PARTENAIRES PREMIUM :

- La mise à disposition d'une **surface d'exposition VIP de 18m2 en intérieur ou 30m2 en extérieur**
- Une **visibilité premium** sur tous les supports de communication

ÉPUIsé

- L'inscription d'une **voiture au départ du rallye du vendredi**
- Mise à disposition de la **salle de conférence 2x 1h** (200 places)
- 3 places de parking **zone essais voiture**

PARTENARIAT À PARTIR DE 1500 €

NOUS CONTACTER :

E-MOBILITY@LE-PRADET.FR

PLAN & ACCÈS

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Le Pradet à :

- 10 min de Toulon
- 15 min de Hyères
- 45 min de Brignoles
- 50 min de Marseille
- 60 min de Fréjus
- 60 min de st Tropez

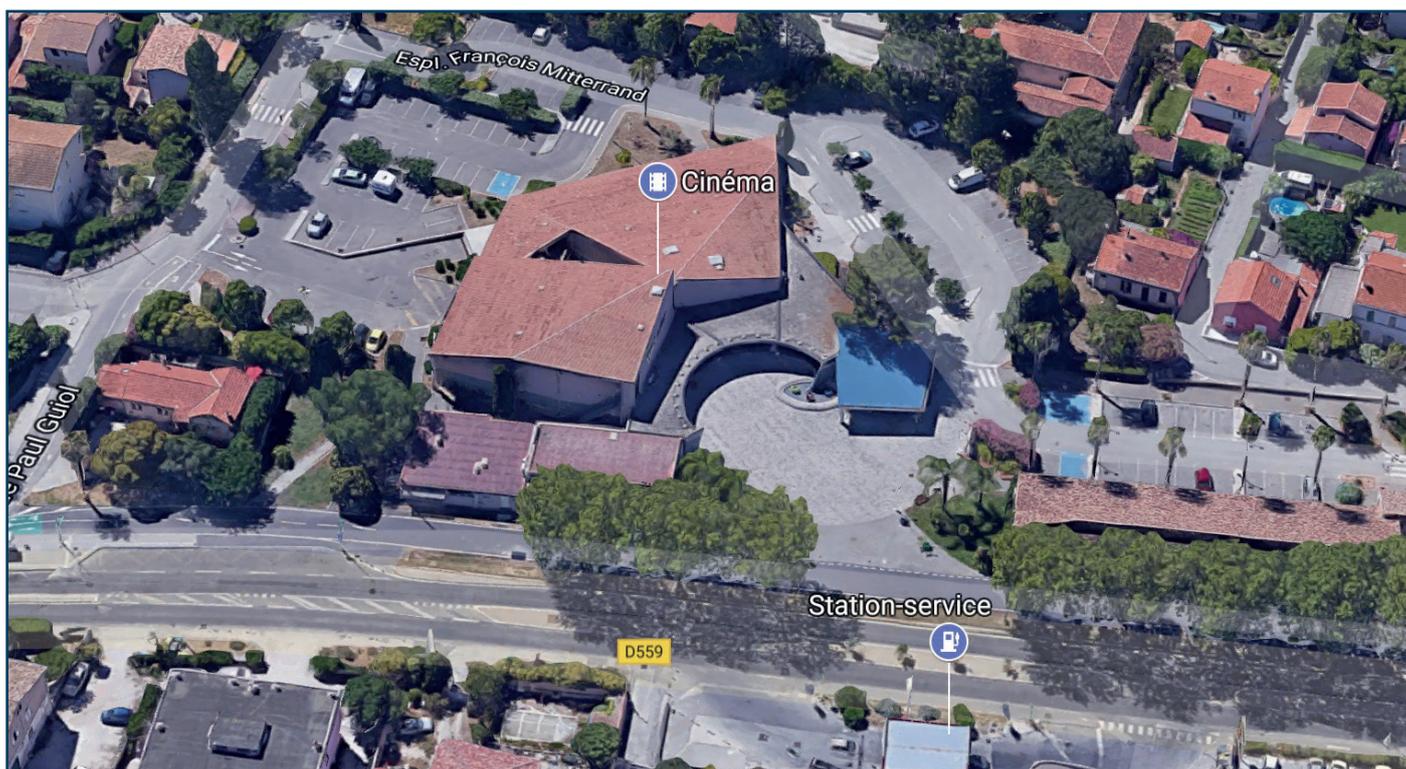
ADRESSE & GPS

- Place du 8 mai 1945, le Pradet
- 43°06'24.5"N 6°01'39.5"E

ACCÈS

- Ligne de bus sur le Réseau Mistral : N°23, N°39 & N°92

ESPACE DES ARTS



PLAN MÉDIA

- **AFFICHAGE**

- Campagne outdoor 4x3 Var
- Campagne outdoor 2m2 secteur TPM

- **PRESSE**

- Journaux locaux
- Sites internet d'information et blogs spécialisés nationaux
- Campagne publicitaire internet et application mobile presse

- **WEB**

- Site internet du salon www.salon-emobility.fr
- Présence sur les réseaux sociaux :
 - Facebook : <https://www.facebook.com/emobilitylepradet/>
 - Twitter : @eMobility_
- Campagne publicitaire Facebook

- **RADIO**

- Campagne radio secteur Ouest Var

- **AUTRE**

- Publicité sur véhicules électrique
- Distribution 30.000 flyers
- Invitations institutionnels, élus et professionnels du secteur



DOSSIER INSCRIPTION



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Raison Sociale :

Adresse :

CP : Ville :

TVA Intracommunautaire :

Nom du responsable :

Tél : Mail :

Nom et prénom de la personne en charge du stand :

Tél : Mail :

Site internet : Twitter :

PRÉSENTATION DE VOS PRODUITS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Type de véhicules exposés :

.....
.....

Nombre :

RÉSERVEZ VOTRE STAND

EN EXTERIEUR

• SURFACE NUE

Taille et tarif de l'emplacement

3 m X 5 m = 15 m² au Tarif de : 750 € (HT)

Nombre d'emplacement souhaité :

..... X 15 m² = m²

..... X 750€ = € (HT)

EN INTERIEUR

• SURFACE NUE

Taille et tarif de l'emplacement

3 m X 3 m = 9 m² au Tarif de : 630 € (HT)

Nombre d'emplacement souhaité :

..... X 9 m² = m²

..... X 630€ = € (HT)



RÉSERVEZ VOTRE MATÉRIEL

Mise à disposition de barnum 3X3 m2

(Rappel : tous les stands intérieur doivent comporter obligatoirement un barnum)

oui : Nombre : Non :

Mise à disposition de tables : 180 X 74 cm

oui : Nombre : Non :

Mise à disposition de chaises

Oui : Nombre : Non :

Besoin d'alimentation électrique sur le stand

Oui : Puissance : Non :

RÉSERVEZ VOTRE PARKING EN ZONE D'ESSAI

PARKING AUTO

Place de parking nominative
en zone d'essai

1 place nominative au Tarif de : 80 € (HT)

Nombre d'emplacement souhaité
..... X 80 € = €

Dans la limite des places disponibles

PARKING 2 ROUES

Place de parking nominative
en zone d'essai

1 place nominative au Tarif de : 20 € (HT)

Nombre d'emplacement souhaité
..... X 20 € = €

Dans la limite des places disponibles

TVA non applicable. Règlement à joindre par chèque du montant hors taxe, à l'ordre du Trésor Public.

Je reconnais avoir pris connaissance
du guide technique du salon et de son règlement général

Fait le à

Cachet et signature

GUIDE TECHNIQUE DU SALON

A) MONTAGE DES STANDS PAR LES EXPOSANTS :

Les surfaces des stands seront mises à la disposition des exposants à partir du vendredi 4 mai 2017 à 14h00 jusqu'à 18h00 et le samedi 5 mai de 8h00 à 10h00. Tous les exposants doivent avoir leur stand prêt à la l'heure d'ouverture du public le samedi 5 mai à 10h00. Les exposants doivent s'assurer que le personnel chargé du montage de leurs propres éléments de stand dispose du matériel de manutention et de l'outillage nécessaire, il n'y a aucun matériel sur le site.

B) ACCÈS EXPOSANTS AU SALON ET FERMETURE LE SOIR :

- A partir de 8h00 le Samedi 5 mai
- A partir de 9h00 le Dimanche 6 mai
- Fermeture du salon à 19h00 les jours d'accès au public, les exposants devront avoir quitté les stands à 20h00.

C) DÉMONTAGE DES STANDS

L'enlèvement des matériels et éléments de stands appartenant aux exposants devra impérativement être achevé le dimanche 6 mai à 21h00.

Les exposants devront laisser les emplacements qu'ils auront occupés dans l'état où ils les ont trouvés.

D) PARKING

Un parking gratuit exposant est disponible à proximité du salon.

Zone d'essai voiture : si vous avez réservé un emplacement en zone d'essai, votre nom sera indiqué sur la place de parking attribuée.

E) NETTOYAGE

Le nettoyage des parties communes est assuré par les organisateurs.

Le nettoyage des stands incombe aux exposants.

F) GARDIENNAGE

Un gardiennage est assuré du vendredi 4 mai 19h00 et ce jusqu'au dimanche 6 mai 20h00. Attention pendant l'installation des stands il est impossible d'assurer le contrôle des entrées par conséquent, les exposants sont invités à assurer eux-mêmes la surveillance de leurs effets personnels, de leur matériel et de leurs marchandises pendant les heures d'ouvertures du salon.

GUIDE TECHNIQUE DU SALON

G) AMÉNAGEMENT DES STANDS

Chaque exposant aménage son stand avec le matériel qui l'intéresse (roll-up, barnum, kakemono et tous styles de PLV).

Tous les exposants souhaitant un stand intérieur sont dans l'obligation de matérialiser leur emplacement par un barnum, tente, grille d'exposition... Pour ce faire l'organisation met à disposition par réservation ce matériel.

Les matériels présentés ne devront causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins.

Toute implantation de CTS devra être fixée ou lestée au sol et aucun matériel ne doit dépasser de la surface du stand.

L'accrochage d'éléments quels qu'ils soient aux structures prêtées par l'organisation est interdit. Les accrochages aux murs, hall, plafond sont également interdits sur l'ensemble du salon.

Pour des raisons de sécurité il est strictement interdit d'empiéter sur les allées, aucun matériel ne sera toléré à l'extérieur des stands

H) MOYENS DE SECOURS :

Les moyens de secours doivent rester visibles en permanence.

Aucune tenture, voilage.. ne devront venir cacher les éclairages de sécurité

I) ADRESSE DU SITE ET COORDONNÉES

Espace des arts, 45 esplanade François Mitterrand 83220 Le Pradet

Coordonnées :

mail : e-mobility@le-pradet.fr

tél. 04 94 08 69 72

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. DESCRIPTION

Le salon du véhicule électrique du Pradet est destiné à la promotion des véhicules électriques.

2. VÉHICULES ET EXPOSANTS ADMISSIBLES

Sont admis en exposition :

- Tous les véhicules qu'ils soient de loisirs, de tourisme, de transport de personnes ou utilitaires, ayant un lien avec la mobilité électrique.
- Les constructeurs et boutiques de véhicules électriques
- Les entreprises d'équipements et les fournisseurs
- Les partenaires
- Les médias spécialisés
- Les organismes officiels

3. DEMANDE D'ADMISSION

Tous les documents nécessaires à l'inscription devront être retournés ensemble, dûment remplis et signés. Ces documents sont à retourner à : e-mobility@le-pradet.fr. Tout document partiellement ou non complété peut entraîner un refus de la part de l'organisation. La demande d'admission sera valable avant la date d'expiration du délai d'inscription soit le 6 avril 2018. Au delà de cette date l'organisation ne sera plus en mesure de traiter cette demande, sauf dérogations particulières.

4. ANNULATION OU REFUS DE PARTICIPATION

L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'annuler la demande d'admission sans donner lieu à aucun paiement sauf remboursement éventuel des sommes versées.

Si le salon doit être annulé, l'organisation rembourse les frais de stand dans la totalité. Si le désistement intervient avant l'acceptation du stand, la demande devient nulle. Si le désistement intervient 1 mois avant la date du salon par l'exposant, sa participation sera due en totalité.

De même les stands inoccupés à l'ouverture du salon seront considérés comme annulés et reviendront à la disposition de l'organisateur et la totalité du stand est due. Tout désistement doit être communiqué par lettre recommandée.

5. ASSURANCE

L'exposant doit avoir souscrit à un contrat d'assurance responsabilité civile qui le couvrira durant toute la durée du salon (montage et démontage inclus). L'exposant est tenu de souscrire à ses frais une assurance couvrant les objets exposés, le matériel d'exposition et tout élément dont il aurait la propriété, l'usage ou la charge.

L'exposant s'engage à abandonner tout recours contre l'organisateur ou tout intervenant pour leur compte, en cas de dommages, pertes et disparition y compris le vol, qui pourraient survenir aux matériels d'exposition et en général pour toutes choses dont ils auraient la propriété l'usage ou la garde. Les exposants s'engagent ainsi à garantir l'ensemble des biens qui pénètrent sur le site.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

6. TARIFS DES EMPLACEMENTS

Les tarifs des emplacements ont été pris par décision du Maire du Pradet. Les stands extérieurs ont une surface de 15m² (5X3 mètres) et s'élèvent à 750 € ht. Les stands intérieurs ont une surface de 9m² (3X3 mètres) et s'élèvent à 630 € ht. Les emplacements nominatifs de parking dans la zone d'essai s'élèvent à 80 € ht pour les voitures et 20 € ht pour les scooters et motos électriques.

7. PAIEMENT DU STAND

Les exposants devront s'acquitter de la totalité du montant dû par chèque libellé à l'ordre du trésor public au moment de l'inscription.

8. PERMANENCE SUR LE STAND

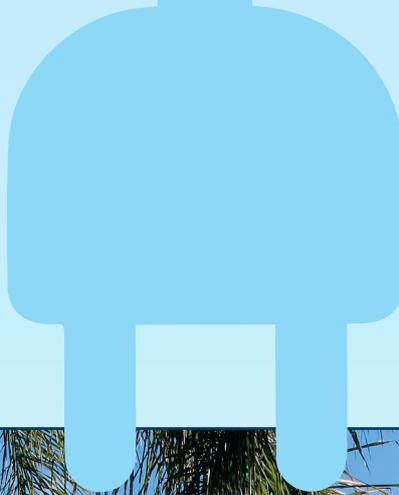
Les exposants sont tenus d'assurer une permanence sur le stand pendant les heures d'ouvertures du salon au public. Les objets destinés à l'exposition doivent être complètement découverts durant toute la durée du salon. Tout démontage est interdit pendant le salon du samedi 5 mai à 10h00 au dimanche 6 à 19h00

9. ANNOTATIONS AU PRÉSENT RÈGLEMENT

L'organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement et des instructions de l'organisateur peut entraîner une exclusion immédiate de l'exposant sans qu'il puisse prétendre à quelque remboursement ou compensation que ce soit. L'organisateur aura le droit de statuer sur tous les cas non prévus au règlement.

10. LITIGES

Toutes les contestations et litiges relevant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sont de la compétence des tribunaux compétents.



VILLE DU
PRADET

Mairie du Pradet
Parc Cravero, 83220 Le Pradet
Tél. : 04 94 08 69 47 - Fax : 04 94 08 69 58
Contact : Xavier COUMONT- 04 94 08 69 47